

Texte cadre pour l'Education Artistique et Culturelle en Lozère

L'éducation artistique et culturelle s'inscrit dans le cadre d'une politique interministérielle (Agriculture, Culture, Education nationale et enseignement supérieur, Jeunesse - sports - éducation populaire et vie associative) en partenariat avec les collectivités territoriales (Communes, Communautés de communes, Conseil général et Conseil régional).

Incluse dans la loi d'orientation pour l'école, l'éducation artistique et culturelle est reconnue comme espace d'épanouissement personnel, de choix d'orientation, de développement, d'estime de soi, et participe à la réussite scolaire.

L'éducation artistique et culturelle contribue à développer des bases solides pour l'acquisition du socle commun des connaissances, des compétences et de culture au travers de projets individuels et collectifs.

L'éducation artistique et culturelle concerne les domaines artistiques, scientifiques et techniques.

La politique publique d'éducation artistique et culturelle en Lozère aura pour objectifs de :

- 1. Veiller à ce que chaque jeune de Lozère ait un accès égal à la culture
- 2. Développer des actions au bénéfice de publics différents pour favoriser la mixité sociale
- 3. Ancrer les actions dans le territoire pour les ouvrir à d'autres publics dans une perspective d'éducation populaire
- 4. Favoriser la cohérence du parcours artistique et culturel de l'enfant et du jeune sur tous les temps scolaires (les temps d'enseignement, les temps d'activités péri scolaires, les activités pédagogiques complémentaires) ainsi que sur le temps libre
- 5. Porter une attention particulière au maillage territorial
- 6. Garantir l'accès à la culture dans la diversité de ses domaines
- 7. Favoriser la rencontre avec les œuvres, avec les professionnels des arts, de la culture et des patrimoines sur les lieux de création et de diffusion
- 8. Initier, développer et renforcer, sur tous les temps de vie, la pratique dans tous les domaines artistiques, culturels et scientifiques
- 9. Pérenniser les actions, les projets et les dispositifs proposés par les acteurs éducatifs de Lozère
- 10. Mettre en cohérence les actions en temps scolaire et le volet culturel des projets d'école et d'établissement
- 11. Communiquer et valoriser les actions, projets et dispositifs d'éducation artistique et culturelle.
- 12. Mutualiser les bilans annuels réalisés par les structures pour orienter les priorités et les moyens du pilotage départemental
- 13. Construire une culture commune des acteurs de l'éducation artistique et culturelle de Lozère en développant le travail en réseau et la formation initiale et continue de manière partenariale
- 14. Pérenniser des outils, notamment le site internet Arts et Culture Lozère, et envisager des évolutions pour échanger des expériences, créer et partager des ressources.

Ce texte cadre est à intégrer dans les futurs projets éducatifs des territoires.

Mars 2013

Groupe de travail du comité de pilotage Education Artistique et Culturelle de Lozère : DSDEN, DDCSPP, DRAC, CRDP, Représentants des structures, Conseil général de Lozère.